



## *Le fait marquant*

La FNADE a tenu son Congrès annuel le 24 juin 2010 et a réaffirmé, à cette occasion, la nécessaire complémentarité des filières. Le rapport publié la veille par la Commission sénatoriale sur les déchets sous la présidence de Dominique Braye étayait d'ailleurs cette vision.

Le député Bertrand Panher, rapporteur de la loi Grenelle 2, a commenté la partie « déchet » du texte voté en commission mixte paritaire le 16 juin 2010, en insistant sur l'importance de la prévention et de la valorisation et en valorisant le rôle croissant des REP et de la planification dans la gestion des déchets.

La FNADE a présenté l'étude, cofinancée avec l'ADEME, sur la caractérisation des CSR. Elle a montré son intérêt aux opportunités offertes en France par le développement de la production de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Une table ronde, composée de Laurent Michel (Directeur à la direction générale pour la prévention et les risques au MEEDDM), Bert Straetmans (Président d'ERFO – association européenne des producteurs de combustibles solides de récupération), Philippe Warny (Vice-président de Solvay - utilisateur de CSR) et Edouard Hénaut (Président du GT CSR de la FNADE) a notamment débattu du nécessaire respect de la réglementation déchet pour le traitement des CSR et du positionnement économique à moyen et long terme de ces combustibles dans le marché des énergies.

### *Syndicats*

#### **SN2E**

Pdt : J.P. Clet  
Contact : C. Vergnon

- Accueil au SN2E d'un nouvel adhérent : la société SOGREAH Consultants.

#### **SNAD**

Pdt : M. Valache  
Contact : L. Brulefert

- **Négociations sociales :**
  - Conclusion d'un accord sur les salaires minimums conventionnels et sur l'indemnité de salissure portant
    - . la valeur du point à 13,72 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 ;
    - . la valeur de l'indemnité de salissure à 33,29 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.
  - Négociation sur l'assiette de calcul de l'indemnisation maladie  
Un accord actuellement à la signature.
  - Révision de l'accord formation  
Critères de prise en charge des actions de formation. Un accord visé d'ici la fin de l'année 2010.
  - Publication de l'indice ICMO2  
Indice ICMO2 porté à 151,23 au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Détail de son calcul disponible sur le site de la FNADE dans la rubrique actualités.

#### **FAMAD**

Pdt : P. Carpentier  
Contact : D. Burgess

- **Réunion du Conseil d'Administration du 22 avril 2010**
  - **Décision** de lancer une lettre « FAMAD Informations ».
  - **Mobilisation** des fabricants de lève-conteneurs et de BOM pour anticiper au mieux la prochaine révision des normes EN 840 des bacs roulants, notamment la suppression fin 2011 de la forme C dite-Afnor au profit de la forme en escalier dite-DIN. Proposition d'un plan de remise à niveau technique pour ménager au mieux la cohabitation de parcs mélangés avec les 2 types de collerette et éviter des conséquences néfastes pour la sécurité et le patrimoine, en termes d'accrochage et de retenue des bacs.

## Collèges

### Collège déchets dangereux

Pdt : E. Hénaut  
Contact : A. Emritoll

#### ▪ REP Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :

Fin des travaux du GT MEEDDM sur les DDS. Soumission du projet de décret ainsi que la liste des produits concernés pour consultation officielle aux syndicats concernés. A l'automne, début des discussions sur l'élaboration du cahier des charges destiné à l'agrément du ou des éco-organismes devant se mettre en place (courant 2010).

#### ▪ Travaux INRS/CRAM :

Lancement officiel par l'INRS et les CRAM, missionnés par le MEEDDM, de travaux pour la prise en compte de la dimension sécurité/prévention dans la filière REP DDS.

A terme, réalisation de 2 brochures : une 1<sup>ère</sup> pour sensibiliser les acteurs de la filière des DDS et une 2<sup>ème</sup> sur les déchèteries.

#### ▪ Mise à jour du Guide ADR FNADE.

#### ▪ Arrêté modificatif relatif à l'incinération des déchets non dangereux :

Après la phase de consultation officielle, le projet d'arrêté est passé au CSPRT (anciennement CSIC) puis soumission à la Commission consultative des normes. Parution imminente.

### Collège valorisation énergétique

Pdt : H. de Chefdebien  
Contact : A. Emritoll

#### ▪ Travaux relatifs au ré-agrément de la filière REP dits Barème E d'Eco-Emballages.

▪ Vote de la FNADE contre le projet de budget – « enveloppe financière des soutiens aux collectivités » lors du CCA du 22 juin, notamment parce que la TVA, les évolutions de TGAP, l'inflation, n'ont pas été assez pris en compte dans les coûts de référence optimisés. Contestation de la FNADE avec les collectivités, plus fondamentalement sur le fait que le vrai coût des collectes et du tri des seuls emballages ménagers légers ait été minoré grâce à l'apport aujourd'hui généralisé du tonnage des papiers.

▪ **Présentation du projet de barème aval** le 21 juin avec diverses avancées conformes aux positions FNADE de 2009. Demande d'une meilleure prise en compte des soutiens à la valorisation énergétique issue des centres de stockage ou des méthaniseurs, au compostage, et à la collecte sélective et au tri des emballages consommés hors foyer.

▪ **Etudes ADEME** : Contributions à un nouveau « Guide à la rédaction d'un Règlement de Collecte » rédigé en partenariat avec AMORCE ; notamment dans le domaine des prescriptions relatives à la sécurité du travail et des habitants-usagers.

▪ **Décision** de créer une nouvelle fiche FNADE sur la « Tarification Incitative », avec un groupe de travail dédié à ce sujet d'actualité législative, pour le service public local des déchets ménagers et assimilés.

Si document important, le signaler dans la section dédiée.

### Valorisation Matière et Recyclage

Pdt : S. Flichy  
Contact : C. Vergnon

#### ▪ GT Papier/Carton

Rédaction d'une note technique concernant le flux de papier graphique pour mettre en exergue les incohérences flagrantes entre les objectifs inscrits dans les cahiers des charges des collectivités et la réalité du marché des matières premières.

### Stockage

Pdt : Y. Matichard  
Contact : C. Vergnon

▪ Sollicitation par le ministère concernant son **projet d'arrêté relatif aux installations de stockage de déchets inertes**. Rédaction d'un courrier en réponse demandant une modification pour être conforme à la directive 99/31 relative au stockage avec validation des critères par un processus national.

▪ Rencontre et échange avec le ministère sur les thématiques des **deux groupes de travail européens** (captage du méthane et déchets monolithiques).

⇒ Après les nombreuses études et recherches, demande de la FNADE de son souhait d'une réelle définition du déchet monolithique rédigée par le CEN, pour qu'elle soit claire et cohérente.

⇒ Insistance de la FNADE sur sa volonté de voir se développer une politique plus incitative sur la valorisation du biogaz.

## Groupe de travail

<i>GT Sécurité du collège collecte et logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Signature de la Charte Nationale</b> pour l'amélioration de la Sécurité et de la Santé dans les Déchets le 18 Mai à la Caisse des Dépôts, par MM. Jacques Pélissard (AMF), Claude DOMEIZEL (CNRACL), Frédéric Von Roekeghem (L'Assurance Maladie) et Christophe Cros (FNADE).</li><li>▪ <b>Contribution au projet CTP</b> « Co-concevoir des Centres de Tri Performants » : dans le cadre de la priorité de la CNAMTS pour la réduction des TMS et des accidents dans le tri des déchets ménagers. Etude de la CRAM Rhône-Alpes et de l'INRS en amont de la construction ou de la rénovation de la plupart des sites. Mise en évidence du rôle majeur du système de collecte sur la qualité de vie au travail dans un centre de tri.</li><li>▪ <b>Présentation au Congrès FNADE</b> d'un argumentaire mobilisateur pour les adhérents et leurs clients : « Comment communiquer sur l'amélioration de la sécurité dans nos métiers de collecte ? ». Mise en avant de l'organisation réussie de la réunion du 8 octobre 2009 en Normandie, associant élu, institution de prévention, et divers opérateurs.</li></ul>
<i>GT Déchets d'Activité de Soins</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Etude ADEME Traitement DASRI</b> : Participation au comité de pilotage pour bien actualiser les données qui dataient de 2003, et notamment clarifier les flux relatifs au prétraitement par désinfection, dont les sites sont peu réglementés et les exutoires finaux peu transparents.</li><li>▪ <b>Décision de réaction</b> aux transports non réglementaires de DASRI : demande faite aux adhérents de signaler via la FNADE les nouveaux acteurs de collecte (sociétés de nettoyage, de linge,...) ne respectant pas l'obligation de caisson strictement séparée par rapport à des fournitures, denrées, voire produits ou matériels de santé...suite à la suppression de l'article 12 dans le nouveau règlement TMD.</li><li>▪ <b>Dématérialisation et traçabilité</b> : clarification du programme de travail pour soumission du projet aux Directions du Traitement des entreprises, puis auprès des deux ministères de tutelle. Proposition d'amélioration précise du bordereau de suivi (BSDAS).</li><li>▪ <b>Discussion</b> sur les conséquences du décret n° 2010-369 (ICPE) sur les sites de regroupement et en particulier les sites de prétraitement par désinfection (nouvelle rubrique 2790).</li></ul>
<i>GT Métaux DEEE</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dépôt de plus de 200 propositions d'amendements à la proposition de la Commission Européenne concernant la révision de la directive DEEE. Rédaction de positions visant à :<ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver une part industrielle la plus importante possible et s'opposer à une porosité entre les flux,</li><li>- Défendre le financement de la collecte au domicile du consommateur (et pas seulement à partir du point de collecte),</li><li>- Soutenir le financement de cette collecte par les éco-organismes (système en place),</li><li>- l'encadrement juridique du transfert transfrontalier d'équipements électriques et électroniques.</li></ul></li></ul>
<i>GT Mobilier</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dernière réunion du GT ADEME sur la filière « Mobilier » sur le site de Claye-Souilly. Constat des membres du GT (MEEDDM, ADEME, ...) des enjeux du montage de la future filière « mobilier en fin de vie » et de la réalité du terrain concernant cette filière.</li><li>▪ Rencontre du GT FNADE au ministère afin de lui faire part de ses préoccupations sur la mise en place d'une filière dont les contours ne peuvent, en l'état actuel des choses, être délimités. Suite à ce rendez-vous, le MEEDDM a donc décidé d'échanger directement avec les opérateurs et les représentants des collectivités locales sur les systèmes de gestion envisageables.</li></ul>
<i>GT BTP</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Soumission au groupe, lors du dernier « CND déchets du BTP », d'un projet de loi concernant une taxe à l'installation. Réaction de la FNADE sur ce document mettant en avant le risque d'inefficacité d'une telle mesure alors qu'une taxe au tonnage réceptionnée serait plus incitative.</li></ul>
<i>GT Reprise Garantie</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travail de réflexion sur la révision des membres du groupe du cahier des clauses liant la fédération aux Eco-Organisme de reprise des matériaux de collecte sélective (Eco-Emballages et Adelphe).</li></ul>

## Commissions

### Commission Relations Contractuelles

Contact : J. Le Bris

### Affaires européennes

Contacts :

V. Plainemaison,

F. Collot

#### ▪ Commission Relations Contractuelles :

Transposition Directive Cadre : Consultation écrite officielle prévue de juillet à septembre pour parution du texte par ordonnance avant décembre 2010.

#### ▪ IED : Fin du processus de refonte. Sauf rebondissement de dernière minute,

- Approbation par le Parlement européen prévu le 7 juillet prochain du compromis informel conclu avec le Conseil.

- Bilan en demi-teinte pour la FNADE : en négatif essentiellement fin de l'approche intégrée, du statut des BREF et de l'alignement des valeurs limite d'émission sur les niveaux associés aux meilleures techniques.

- Durcissement de la procédure accompagnée d'une possibilité pour les autorités compétentes d'accorder des dérogations sur la base de critères relativement ouverts.

- Quelques sources de satisfaction : pas de disposition appelant à la mise en place d'un ETS Nox/So2, un ESN « système européen d'exigences minimales » édulcoré ne couvrant pas l'incinération (déjà réglementée), une procédure devant permettre que les BREFs adoptés par la Commission ne s'éloignent pas trop des conclusions de l'IEF (auxquels participent les professionnels), une révision des valeurs limites d'émission pas uniquement entre les mains de la Commission.

#### ▪ DEEE : Prise de position forte des députés européens lors du vote en commission parlementaire (1<sup>ère</sup> lecture). Satisfaction de la FNADE sur les objectifs de collecte, la définition de l'enlèvement, la REP et les transferts illicites. Travail à poursuivre en vue de la plénière et au Conseil sur le champ d'application (désormais ouverts mais avec de trop nombreuses exceptions) : distinction DEEE ménagers/industriels, visible fee, normes de traitement et base statistique pour le calcul du taux de collecte.

Accord politique au Conseil attendu pour le 14 octobre 2010 avant le vote en plénière au Parlement européen lors de la session du 18-21 octobre 2010.

**Concessions** : rencontre à Bruxelles avec le cabinet de Michel Barnier.

Besoin d'une initiative législative estimée par la Commission.

Limitation de cette initiative à des amendements à la Directive Marchés publics de travaux pour introduire un dispositif de publicité et l'accès aux Directives Recours, ainsi que la possibilité (mais pas l'obligation) d'utiliser le dialogue compétitif.

## Dates à retenir

13 juillet

3 septembre

6 septembre

7 septembre

9 septembre

13 au 17 septembre

14 septembre

16-17 septembre

20 septembre

21 septembre

21 septembre

21 septembre

22 septembre

27 septembre

28 septembre

28 septembre

29 septembre

30 septembre

8 octobre

15 au 18 novembre

GT pénibilité

GT ADR

Commission relations contractuelles

Réunion du Bureau de l'UPDS

Section paritaire professionnelle du SNAD

IFAT ENTSORGA : salon professionnel d'innovation, de nouveautés et de prestations de services dans les domaines de la gestion de l'eau, des déchets et des matières premières à Munich

Bureau de la FNADE

Assises nationales de la Prévention et Gestion Territoriale des déchets à Paris - Grande Halle de la Villette

GT impacts environnementaux

CCTG compostage et méthanisation – GT rédaction

Conseil d'administration du SNAD

Collège stockage

Collège valorisation biologique

Réunion EPRT

Réunion du SN2E

Conseil d'administration de la FAMAD

Collège valorisation énergétique

Collège collecte et logistique

Congrès de la FEAD: conférence annuelle de la FEAD à Amsterdam –

Contact : [www.fead.be](http://www.fead.be)

Congrès ISWA à Hambourg – Contact : [office@iswa2010.org](mailto:office@iswa2010.org) –

[www.obladen.de](http://www.obladen.de)

## Liens & documents utiles

EFAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en ligne d'un nouveau site Internet de l'EFAR (European Federation for Agricultural Recycling) : <a href="http://www.efar.be">www.efar.be</a></li> </ul>
AUTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Prolongation de l'exonération de la taxe à l'essieu de certains véhicules industriels » Contact : <a href="http://www.autf.fr/upload/telechargement/ROU029-010.doc">http://www.autf.fr/upload/telechargement/ROU029-010.doc</a></li> </ul>
Prix entreprises et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MEEDDM lance de l'édition 2010 du PRIX ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT. Création de deux nouvelles catégories :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une catégorie innovation dans les écotechnologies,</b></li> <li>- <b>Une catégorie biodiversité et entreprises.</b></li> </ul>             Ces deux nouveaux prix viennent s'ajouter aux trois précédents prix :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ecoproduit pour le développement durable</b></li> <li>- <b>Technologies économes et propres</b></li> <li>- <b>Management et initiatives pour le développement durable.</b></li> </ul>             Les prix seront décernés aux lauréats à l'occasion du Salon Pollutec (du 30 novembre au 3 décembre 2010 à Lyon). Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers de candidature des entreprises :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 septembre 2010 pour les 4 catégories suivantes : écoproduit pour le développement durable, technologies économes et propres, innovation dans les écotechnologies, management et initiatives pour le développement durable</li> <li>- 24 septembre 2010 pour la catégorie biodiversité et entreprises</li> </ul> <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-entreprises-et-environnement.16823.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-entreprises-et-environnement.16823.html</a> </li> </ul>
Appel à projet TIC & PME 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement par la DGCIS d'un nouvel appel à projet TIC &amp; PME 2015, visant à améliorer la performance de nos entreprises. Outre la filière, choix d'un nouveau programme de projets portés par des groupements d'entreprises visant à mettre en place des solutions d'échanges dématérialisés pour gagner en compétitivité. Cette opération a permis, à travers deux appels à projets successifs en 2005 et en 2007, de mobiliser une vingtaine de filières qui ont mutualisé leurs efforts et leurs réflexions au bénéfice des PME.</li> </ul>
Enquête MEEDDM sur les entreprises et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement par le MEEDDM d'une <b>enquête sur les entreprises et la biodiversité</b>. 5 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs (à l'exception de l'agriculture, de la pêche/aquaculture et de la forêt) vont être interrogées par téléphone avec un questionnaire visant à évaluer le niveau d'engagement des entreprises et les pistes d'amélioration. <b>Contact au MEEDDM</b> : Delphine Morandea, chargée de mission biodiversité – secteur privé.</li> </ul>
Rapport d'information de M. Daniel SOULAGE fait au nom de la mission commune d'information sur les déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accès au rapport et à sa synthèse peut se faire au lien suivant : <a href="http://www.senat.fr/notice-rapport/2009/209-571-notice.html">http://www.senat.fr/notice-rapport/2009/209-571-notice.html</a></li> </ul>

<p><b>Grenelle 2</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Après examen du texte issu de la Commission Mixte Paritaire, adoption du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) par le Sénat et l'Assemblée Nationale les 28 et 29 juin. Publication de la Loi au Journal Officiel probablement vers la mi-juillet 2010. <i>Lien vers le texte : <a href="http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0504.asp">http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0504.asp</a></i></li> <li>▪ Diffusion d'un communiqué de presse par le cabinet du Ministre Jean-Louis Borloo (<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdg/grenelle2-2.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdg/grenelle2-2.pdf</a>) pour souligner l'ampleur du dispositif législatif du Grenelle et des discussions qu'il a suscité et rappeler, dans le cadre du Grenelle 2, les dispositions concernant la gestion durable des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- introduction d'un censeur d'Etat dans chaque éco organisme agréé pour une filière de responsabilité élargie des producteurs ;</li> <li>- mise en place de filières de récupération et de traitement spécifique pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneumatiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les produits d'ameublement ;</li> <li>- modulation de la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations, notamment de sa recyclabilité ;</li> <li>- institution d'une consigne minimum sur les bouteilles de gaz ;</li> <li>- création dans tout magasin d'alimentation de plus de 2 500 m<sup>2</sup> d'un point de déballage des suremballages des produits en sortie de caisse ;</li> <li>- harmonisation des consignes de tri d'ici 2015 et mise en place d'une signalétique appropriée sur les consignes de tri sur tous les produits concernés d'ici 2012 ;</li> <li>- institution d'un diagnostic déchets avant toute démolition de certains types de bâtiments ;</li> <li>- limitation des capacités d'élimination ou d'enfouissement des déchets ménagers afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;</li> <li>- création d'une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs ;</li> <li>- instauration de plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés ;</li> <li>- limitation du traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire ;</li> <li>- possibilité donnée aux collectivités locales d'expérimenter pendant cinq ans sur tout ou partie de leur territoire la mise en place d'une part variable incitative dans la TEOM, calculée en fonction du poids et du volume des déchets ;</li> <li>- possibilité de consignation par l'Etat en cas d'absence de plans de réception et traitement des déchets portuaires ;</li> </ul> </li> <li>▪ interdiction de toute transaction en liquide portant sur les métaux ferreux et non ferreux en dessous d'un seuil fixé par décret.</li> </ul>
<p><b>Sociétés Publiques Locales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parution au JO du 29 mai 2010 de la Loi n°2010-559 pour le développement des Sociétés Publiques Locales introduisant un nouvel outil d'intervention des collectivités locales sous la forme de sociétés anonymes au capital exclusivement public et non soumises à la mise en concurrence. Le champ d'intervention des SPL est très vaste : réalisation des opérations d'aménagement et de construction, exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial et toutes autres activités d'intérêt général. Même si le domaine des déchets n'apparaît pas comme la cible principale de ces nouvelles dispositions, une note d'information plus détaillée sur le sujet est en cours de rédaction et sera prochainement disponible. <i>Lien vers le texte paru au JO du 29 mai 2010 : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022275355&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=id">http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022275355&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=id</a></i></li> </ul>
<p><b>Législation européenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Règlement (UE) n°413/2010</b> de la commission du 12 mai 2010 concernant les transferts de déchets (libellés des rubriques AA010 et B1030 de la convention de Bâle).</li> <li>▪ <b>Décret n° 2010-369</b> du 13 avril modifiant la nomenclature des installations classées : Création de 15 rubriques, notamment diverses installations de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux, et modification de 3 rubriques relatives aux produits minéraux.</li> </ul>

